Fiche PARTAGE D'EXPÉRIENCE N°56 Villes Amies des Aînés en France



AUTONOMIE, SERVICES ET SOINS

DEPISTAGE OCULAIRES ITINERANTS DES PATHOLOGIES OCULAIRES LIÉES À L'ÂGE

L'ACUITÉ VISUELLE, UN ENJEU D'AUTONOMIE

L'autonomie des personnes âgées est la condition sine qua non du maintien à domicile. Avec les problématiques neurodégénératives, la baisse de l'acuité visuelle est un facteur de risque majeur de la perte d'autonomie puisqu'elle est responsable de chutes et réduit la capacité de déplacement. Or, l'accès à un rendez-vous chez un ophtalmologiste est souvent compliqué compte tenu de la démographie de ces professionnels. Ce constat est plus prégnant encore pour les personnes vieillissantes, éloignées des centres urbains et qui peuvent parfois avoir des difficultés numériques et de mobilité.

L'association d'appui aux professionnels de santé souhaite favoriser l'accès à un ophtalmologiste pour les personnes âgées de plus de 60 ans lorsqu'ils en ont besoin en dépistant précocement les pathologies oculaires liées à l'âge et en orientant vers des créneaux précoces et dédiés ceux qui ont le plus besoin d'un suivi ophtalmologique.

DÉPISTAGE ET SUIVI

Pour organiser ce projet, il a fallu structurer les partenariats avec des acteurs de proximité (maison de santé, pharmacie, cabinet médicaux, mairie) pour recevoir l'équipe de dépistage, impliquer les médecins généralistes et les pharmaciens dans le recrutement de leurs patients, créer des supports de communication et communiquer auprès des partenaires de l'association. Il a également fallu construire un outil numérique adapté et sécurisé de coordination des soins.

Une fois les services de dépistages en place, il suffit aux patients de se rendre sur les sites de dépistages pour réaliser les examens (fond d'œil par rétinographe non-mydriatique et mesure de l'épaisseur de la cornée/tension de l'œil par un tonopachymétre). Le projet s'adresse aux personnes de 60 ans et plus n'ayant pas eu de suivi ophtalmologique ou datant de plus de 3 ans (selon les recommandations de l'HAS) résidant sur la ville de Reims.

Les personnes dépistées d'une pathologie oculaire sont ensuite prisent en charge par un ophtalmologiste, qui réalise le suivi des patients ayant une préconisation de prise en charge dans un délai précoce (1 mois, 3 mois, 6 mois) suite au dépistage. Si le patient n'est pas suivi, le parcours d'orientation vers un ophtalmologiste du territoire est organisé.



Association d'appui aux professionnels de santé

Ville Amie des Aînés depuis 2020 **Reims (51)**

OBJECTIES:

- Structurer un dispositif de télémédecine avec les ophtalmologistes et orthoptistes du territoire
- Coordonner les acteurs de santé Planifier et organiser les dépistages
- Organiser la prise en charge précoce par ophtalmologiste, pour les personnes atteintes d'une pathologie oculaire.

PRAIIQUE :

- Planifier et organiser les dépistages ;
- Réaliser les examens ;
- Organiser la prise en charge précoce des personnes dépistées





ÉVALUATION DE L'ACTION

Le projet est évalué via un bilan d'activités qui prend en compte le nombre de patients dépistés, le nombre de patients pour lesquels une ou plusieurs pathologies ont été décelée(s), la moyenne d'âge, le type de pathologies décelées, l'impact du dispositif dans la prise en charge des patients dépistés d'une pathologie oculaire, et le nombre de professionnels impliqués dans le dispositif.



